

<http://www.crifrance.com/actu-islamophobie/la-mairie-de-wissous-plage>



La mairie de Wissous-Plage condamnée pour islamophobie

- Actu islamophobie -

07 83 04 83 19

coordination@crifrance.com

Date de mise en ligne : dimanche 17 août 2014

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Pour la seconde fois consécutive, la commune de Wissous-Plage a fait l'objet d'un recadrage par la justice pour pratique islamophobe. Le maire UMP Richard Trinquier avait interdit l'accès d'une base de loisirs à des femmes voilées. Le Collectif contre l'islamophobie en France avait porté l'affaire devant les tribunaux.

Pour la seconde fois consécutive, la commune de Wissous-Plage a fait l'objet d'un recadrage par la justice pour pratique islamophobe. Le maire UMP Richard Trinquier avait interdit l'accès d'une base de loisirs à des femmes voilées. Le Collectif contre l'islamophobie en France avait porté l'affaire devant les tribunaux.

A Wissous-Plage, les femmes voilées n'étaient pas les bienvenues. Un article introduit par le maire UMP Richard Trinquier dans le règlement d'accès à la base de loisirs de la commune stipulait l'interdiction de tout port ostentatoire de « signes religieux susceptibles d'occasionner un trouble à l'ordre public (niqab ou burqa, croix ou étoile de dimensions manifestement excessives) ». Un article désormais suspendu par la justice saisie par le Collectif contre l'islamophobie en France qui va par ailleurs déposer une plainte au Tribunal de grande instance d'Evry pour discrimination et incitation à la haine raciale. La commune a aussi été condamnée à verser 1 500 euros de frais de justice. C'est la seconde fois que l'appareil judiciaire se prononce sur ces pratiques discriminatoires à Wissous. 3 femmes avaient déjà été refoulées par le maire, ce qui avait entraîné une saisie du tribunal administratif de Versailles et le dépôt d'un référé liberté.